



Caen, le 1^{er} mars 2019

A : M. Hervé Morin
Président de la Région Normandie

Objet : Régime indemnitaire des agents de la Filière Technique cat A & B

Monsieur le Président,

L'absence de décret concernant le RIFSEEP pour la filière technique, Cat A et B, a amené la collectivité à voter un Régime Indemnitaire spécifique.

Ce RI induit une inégalité de traitement entre les agents et va à l'encontre du principe que la CGT défend et revendique : A travail égal, salaire égal.

C'est une iniquité flagrante entre les agents ; Cette situation démotive considérablement les agents victimes de cette injustice. Par conséquent, elle génère un mal être et risque de détériorer la qualité du service public.

Nous vous demandons de trouver une solution permettant à cette catégorie de personnel de retrouver un Régime Indemnitaire juste, respectant la logique des niveaux hiérarchiques, équivalant à celui des collègues remplissant le même niveau de fonction dans les autres filières.

En piste de réflexion, pour cette période transitoire en absence de décret, nous vous proposons d'envisager une prime exceptionnelle au titre de l'équité de traitement permettant de rectifier les injustices découlant des procédures actuelles.

Monsieur Le Président, nous demandons à vous rencontrer sur ce sujet, vous ou un responsable de vos services en capacité de résoudre cette problématique.

Respectueusement.

La secrétaire générale de la CGT-CRN
ZUIANI Maryse